



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

Du 1^{er} au 3 mars et le 5 mars 2021

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire *

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Ce rapport présente les progrès accomplis durant l'année écoulée et les futures activités du Comité. Il s'articule autour des quatre axes de travail du Comité, à savoir : a) coordination et communication, b) travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, c) constitution de bases de données, d) mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques.

La Commission est invitée à examiner les points figurant au paragraphe 47.

* [E/CN.3/2021/1](#).



I. Introduction

1. À sa cinquante et unième session, tenue du 5 au 8 mars 2020, la Commission de statistique a adopté la décision 51/110 (voir [E/2020/24-E/CN.3/2020/37](#), chap. I, sect. C), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique¹, salué le travail accompli jusqu'alors pour intégrer le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) comme cadre statistique à l'appui de diverses initiatives, notamment les objectifs de développement durable, les changements climatiques, l'économie circulaire, le programme relatif aux océans, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le tourisme durable, et salué l'utilisation faite du SCEE dans le cadre de la communication d'informations sur les objectifs de développement durable au niveau des pays, et s'est félicitée de la prise en compte du SCEE dans les indicateurs 15.9.1 et 12.b.1 relatifs aux objectifs de développement durable ;

b) A souligné que des statistiques environnementales de qualité pouvaient déboucher sur des comptes environnementaux de haute qualité ;

c) A souligné l'importance du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique, qui fournit un cadre de mesure commun pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les indicateurs connexes qui sont actuellement en cours de négociation et devraient être adoptés à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique ;

d) A félicité le Comité d'experts des progrès substantiels accomplis dans la révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique (comptabilité expérimentale), a salué le caractère inclusif et transparent du travail de révision, a noté la forte demande et le vif intérêt exprimés par les communautés statistiques, scientifiques et politiques, a souligné qu'il était urgent de proposer une méthode normalisée de comptabilité écosystémique qui tienne compte de la révision et renforce le rôle des bureaux statistiques nationaux comme responsables des données, et a soutenu l'aspiration à élever la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique au rang de Cadre de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes ;

e) A considéré qu'il importait de développer des supports en matière de compilation parallèlement à la révision des méthodes de comptabilité écosystémique pour en favoriser l'application, y compris des supports sur la modélisation biophysique, l'évaluation, la modélisation de scénarios et la comptabilité des océans, en vue de répondre aux demandes croissantes des pays ;

f) S'est déclarée favorable à la proposition d'envisager une révision du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale, qui intègre les mises à jour de la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique, s'aligne sur la révision du Système de comptabilité nationale (SCN de 2008) et répond aux nouvelles demandes d'informations économiques et environnementales, et a salué la collaboration qui se poursuit entre le Comité d'experts, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, en particulier le sous-groupe sur le bien-être et la durabilité ;

¹ [E/CN.3/2020/12](#).

g) S'est félicitée de la publication des définitions des structures de données mondiales de la norme d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour le SCEE, a demandé au Comité d'experts de diffuser les bases de données mondiales à partir du site Web consacré au SCEE en appliquant une démarche progressive qui minimise les doubles emplois entre organisations internationales et qui suit un processus totalement transparent, comprenant l'examen de la méthode, la communication avec les pays et le consentement avant la diffusion, et a encouragé le Comité d'experts à explorer les possibilités d'utiliser l'observation de la Terre en combinaison avec les données nationales pour mettre au point des comptes écosystémiques expérimentaux ;

h) S'est félicitée des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de mise en œuvre pour 2020, à savoir que 100 pays appliquent le Cadre central du SCEE et 50 pays mettent en œuvre les comptes écosystémiques expérimentaux du SCEE, et a noté l'importance de la collaboration régionale, des communautés de pratique, des ateliers d'apprentissage mixte, du soutien technique aux pays et d'une démarche progressive pour garantir que les objectifs de mise en œuvre soient atteints d'ici à la fin de 2020, tout en reconnaissant également que des lacunes régionales subsistent et en encourageant le Comité d'experts à accorder la priorité à la mise en œuvre en Afrique ;

i) A pris note de la contribution du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques², financé par l'Union européenne, à la mise en œuvre du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique dans les pays partenaires, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, et à l'élaboration de méthodes et de directives pratiques en matière de comptabilité écosystémique ;

j) A félicité la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'avoir élaboré les orientations techniques sur la comptabilité des océans pour le développement durable,³ a relevé les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de projets pilotes nationaux dans la région, et a constaté que les orientations techniques fournissaient une base solide pour l'intégration des comptes des océans dans le processus de révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique ;

k) A salué le travail que l'Organisation mondiale du tourisme a accompli jusqu'à présent pour élaborer un cadre statistique de mesure du tourisme durable, qui intègre le Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique et les comptes satellites du tourisme, a constaté les progrès continus réalisés grâce aux projets pilotes nationaux, et a encouragé la finalisation du document dans un avenir proche.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de quatre grands domaines de travail, les membres du Bureau dirigeant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination et communication, dirigé par Statistique Canada ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, divisé en deux sous-domaines : domaine B1. Cadre central du SCEE, dirigé par Statistics Netherlands, et domaine B2. Cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique, dirigé par Eurostat ; domaine C – Constitution de bases de données, dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;

² Voir <https://seea.un.org/home/Natural-Capital-Accounting-Project> (en anglais).

³ Par le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan (Nations Unies, 2019).

et domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques, dirigé par Statistics South Africa. En outre, le Comité a récemment lancé un chantier sur la comptabilité des entreprises

3. Le présent rapport contient une analyse des progrès réalisés au cours de l'année écoulée et du programme de travail à moyen terme. Les questions à examiner sont présentées dans la section VIII.

II. Domaine A – Coordination et communication (Statistique Canada)

4. À sa quinzième réunion, en juillet 2020, le Comité a convenu de la fusion du groupe de travail sur la coordination et du groupe de travail sur la réponse statistique aux nouveaux enjeux en matière de politiques. Compte tenu des interconnexions et des synergies potentielles entre ces deux domaines, les deux groupes de travail ont fusionné pour former le groupe de travail sur la coordination et la communication, dirigé par Statistique Canada. Cette année, le groupe de travail s'est attaché à actualiser sa composition et son mandat. Le mandat de ce groupe fusionne les mandats de ses prédécesseurs et consiste à promouvoir la collaboration, l'intégration et la complémentarité des programmes relatifs à la comptabilité économique environnementale et à mettre en œuvre des stratégies pratiques visant à encourager l'utilisation du SCEE pour les nouveaux enjeux.

5. Le groupe de travail axera ses activités sur trois domaines principaux : a) l'intégration du SCEE dans les initiatives de communication de données, y compris dans l'élaboration et la communication d'indicateurs, l'analyse et la prise de décisions aux niveaux national et mondial ; b) la coordination de la formation et de l'assistance, y compris la finalisation d'un processus d'assurance qualité pour garantir que les supports de formation du SCEE sont à jour et alignés sur le cadre avant d'être largement diffusés ; et (c) l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de travail pour intégrer l'utilisation du SCEE pour les nouveaux enjeux tels que les changements climatiques, le financement durable, la biodiversité et l'économie circulaire.

6. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 permet au SCEE d'intégrer les valeurs de la biodiversité dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Lors de sa réunion extraordinaire, tenue en novembre 2020, le Comité a exprimé son soutien ferme à une proposition du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique visant à créer un groupe d'experts sur le suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁴. Le Comité prévoit de participer activement aux activités de ce groupe d'experts et de servir de lien entre les processus de la Convention sur la diversité biologique et la Commission. La participation au groupe d'experts est l'occasion pour le Comité de coordonner et d'orienter l'élaboration du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le comité partagera également les connaissances spécialisées de la communauté statistiques, par exemple par le biais des travaux sur les indicateurs qui sont effectués dans le contexte de la révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique. Plus largement, la participation active du Comité dès le début constituera un point d'entrée permettant à la communauté statistiques officielle de s'impliquer dans le suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

⁴ Voir <https://www.cbd.int/doc/c/8e95/2d27/2a226d32d59cd705e119b5a6/sbstta-24-03-en.pdf> (en anglais).

7. Afin d'élaborer des documents visant à intégrer l'utilisation du SCEE dans les nouveaux enjeux, la Division de statistique des Nations unies a récemment publié une série de documents d'orientation, grâce à un financement du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Ces publications sont conçues pour susciter l'intérêt des décideurs et des analystes, et montrer comment le SCEE peut être utilisé comme cadre analytique pour aborder des enjeux particuliers. Une synthèse et trois publications thématiques sur la biodiversité, les changements climatiques et la politique macroéconomique ont été officiellement publiées et lancées fin 2020⁵. Par ailleurs, pour promouvoir les échanges avec les ministères d'exécution, les analystes politiques et les décideurs, la Division finalise actuellement des modules d'apprentissage en ligne inspirés de ces publications. Ces modules d'apprentissage en ligne seront disponibles sur le site Web du SCEE d'ici la mi-2021.

8. Le site Web du SCEE⁶ et le bulletin d'information trimestriel « SEEA News & Notes »⁷ ont continué d'être les principaux moyens de communication du Comité avec les parties prenantes et le grand public. Au cours de l'année écoulée, le bulletin d'information et le site Web du SCEE ont permis de tenir la communauté informée sur divers sujets et événements, notamment sur les initiatives internationales dans lesquelles le SCEE peut être intégré, les possibilités de formation, les activités de sensibilisation telles que le Forum d'experts de la comptabilité environnementale et économique et des sujets tels que la révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE. Le bulletin d'information a également facilité la communication entre la communauté statistiques et d'autres parties prenantes, et au cours de l'année dernière, le nombre de lecteurs a augmenté de près de 40 pour cent. En outre, la Division a lancé une nouvelle base de publications et de ressources en ligne portant sur le SCEE sur le site Web du SCEE. Cette base de connaissances compte actuellement plus de 250 publications, notamment les manuels et les directives officiels du SCEE, des rapports officiels des pays, des rapports sur l'application des politiques du SCEE, des liens vers des sites Web interactifs et bien d'autres choses encore.

III. Domaine B. Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche

9. Une grande partie du travail du Comité consiste à faire avancer le programme de recherche du Cadre central du SCEE et du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes. La présente section retrace les progrès méthodologiques réalisés dans ces deux domaines. Une attention particulière est accordée à la comptabilité écosystémique du SCEE, qui est présentée à la Commission pour adoption.

A. Domaine B1. Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (Statistics Netherlands)

10. Les travaux sur le programme de recherche du Cadre central du SCEE ont progressé. En outre, des travaux ont été engagés sur deux autres sujets : a) révision de la classification des activités environnementales et définition de la gestion des ressources ; b) subventions aux combustibles fossiles ; et (c) analyse entrées-sorties

⁵ Voir <https://seea.un.org/content/enhance-natural-capital-accounting-policy-uptake-and-relevance>.

⁶ <https://seea.un.org/fr>.

⁷ Voir <https://seea.un.org/content/seea-news-and-notes-archive> (en anglais).

étendue de l'environnement. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a examiné ces questions lors de sa vingt-sixième réunion (virtuelle), en octobre 2020, et défini les prochaines mesures à prendre pour progresser dans ces domaines.

11. En outre, les travaux sur le Cadre central du SCEE ont été coordonnés avec le programme de recherche du Système de comptabilité nationale (SCN). Au début de 2020, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a mis en place un certain nombre d'équipes spéciales chargées d'examiner les points du programme de recherche sur le SCN, avec pour objectif d'actualiser le SCN 2008 d'ici 2025. Il s'agit notamment de l'équipe de travail sur le bien-être et la durabilité, au sein de laquelle il existe un sous-groupe sur le SCEE, composé d'experts en comptabilité économique environnementale. L'objectif du groupe est d'aligner le SCN sur le SCEE sur diverses questions. Un certain nombre de projets de notes d'orientation ont été élaborés, dont deux concernent : a) la comptabilité de la propriété économique et de la perte de ressources naturelles ; et (b) la comptabilité des ressources biologiques. Ces notes d'orientation seront examinées par le Comité technique du cadre central du SCEE avant de faire l'objet d'une consultation globale. Elles feront également l'objet de discussions lors des réunions du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. Les travaux visant à mieux aligner les programmes de recherche du SCN et du Cadre central du SCEE se poursuivront en 2021. En outre, le Comité examinera une proposition visant à mettre éventuellement à jour le Cadre central du SCEE en lien avec l'actualisation du SCN et d'autres normes macroéconomiques lors de sa seizième réunion en juin 2021.

B. Domaine B2. Cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique (Eurostat)

12. Le Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE 2012 a été approuvé par la Commission lors de sa quarante-quatrième session, tenue en mars 2013. Il est considéré comme une étape importante dans l'élaboration d'un cadre statistique intégré destiné à organiser les informations biophysiques, à mesurer les services écosystémiques, à suivre les changements dans les actifs écosystémiques et à relier ces informations aux activités économiques et autres activités humaines. Il a été approuvé et qualifié d'« expérimental » en raison de la nouveauté du cadre conceptuel d'un point de vue statistique et de la nécessité de tester des méthodes de mesure de manière approfondie et de s'accorder sur ces méthodes.

13. Depuis sa publication en 2013, la comptabilité écosystémique a suscité un grand intérêt qui s'est traduit par de nombreux tests et expérimentations, faisant progresser ainsi les concepts et les méthodologies. À sa douzième réunion, tenue en juin 2017, le Comité a déterminé que le moment était venu de réviser le Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du Système de comptabilité environnementale et économique, et la Commission a approuvé le processus de révision lors de sa quarante-neuvième session, tenue en mars 2018, avec l'ambition de l'élever au rang de norme statistique internationale d'ici 2021. À sa cinquante et unième session, tenue en mars 2020, la Commission « a souligné qu'il était urgent de proposer une méthode normalisée de comptabilité des écosystèmes qui tienne compte de la révision et renforce le rôle des bureaux statistiques nationaux comme responsables des données, et a soutenu l'aspiration à élever la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE à la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité

expérimentale) au rang de Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes »⁸.

14. Le processus de révision a été mené sous les auspices du Bureau, qui a agi en vertu des pouvoirs délégués par le Comité pour mener des activités et des tâches en rapport avec la planification stratégique, la programmation et le suivi, l'établissement de rapports et la mobilisation de ressources pour le projet. En 2018, le Bureau a délégué la responsabilité de la rédaction de la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE à un comité technique élargi et désigné Carl Obst comme rédacteur. Ce comité technique élargi comprenait les membres d'origine du comité technique du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE et les responsables par domaine des différents groupes de travail créés pour encadrer le processus de révision. Le Comité technique élargi a servi de comité de rédaction de facto et est présidé par Anton Steurer (Eurostat). Les membres du comité technique élargi comprenaient les organismes nationaux de statistique de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, de l'Inde et des Pays-Bas, le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA), ainsi que l'Agence européenne pour l'environnement et le Centre commun de recherche de la Commission européenne, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international, l'OCDE, la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, la Banque mondiale, Conservation International, l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Université de Wageningen. La Division de statistique assure le secrétariat.

15. Le comité technique élargi a joué un rôle essentiel dans l'orientation et la gestion des travaux. Il a fourni des orientations techniques et des contributions sur les questions figurant dans le programme de recherche, a examiné les résultats des essais et des expérimentations dans les pays, a révisé les projets de chapitres avant qu'ils soient soumis à une consultation mondiale, a assuré la cohérence interne de la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE, a veillé à ce que les commentaires reçus dans le cadre de la consultation mondiale soient pris en compte, a contribué à dégager un consensus pour résoudre les problèmes de traitement comptable et a conseillé le Bureau sur les questions controversées.

16. Le programme de recherche pour la révision s'est articulé autour de quatre domaines clés, à savoir les unités de surface, l'état de santé des écosystèmes, les services écosystémiques et l'évaluation monétaire et la comptabilité. Cinq groupes de travail ont été créés, chacun comprenant un responsable de domaine et des experts des communautés statistiques et autres, la Division assurant le secrétariat. Le groupe de travail 1 sur les unités de surface était dirigé par Statistics Netherlands, le groupe de travail 2 sur l'état de santé des écosystèmes par le CCRN, le groupe de travail 3 sur les services écosystémiques par l'université de Wageningen, le groupe de travail 4 sur chacun des principaux services écosystémiques par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni, et le groupe de travail 5 sur l'évaluation et les traitements comptables par l'Union internationale pour la conservation de la nature⁹. Ces groupes ont mené des études et des discussions sur l'ensemble du programme de recherche, les travaux ayant commencé début 2018. Deux autres groupes ont également été créés en 2020 : le sous-groupe sur la comptabilité de la biodiversité dans le Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE, dirigé par Conservation International, et le groupe de travail sur les indicateurs du Cadre de comptabilité écosystémique

⁸ Voir E/2020/24-E/CN.3/2020/37, chap. 1, sect. C.

⁹ Pour les travaux des groupes de travail, voir : <https://seea.un.org/fr/content/seea-eea-revision-research-areas>.

expérimental du SCEE, dirigé par le Ministère des statistiques et de la mise en œuvre des programmes de l'Inde. Dès le début du processus de révision, il est apparu que le processus devait être aussi transparent et inclusif que possible, en particulier en faisant appel à des experts externes à la communauté statistiques. Depuis 2018, plus de 100 experts ont contribué à la rédaction de 23 documents de travail et de nombreuses notes de réflexion, et plus de 500 experts ont examiné et commenté ces documents et projets de chapitres.

17. Grâce aux contributions reçues lors de la rédaction et de l'examen des documents, et suite à de nombreuses réunions d'experts, des chapitres ont été rédigés sous la direction du comité technique élargi. Les projets de chapitres qui constituent le noyau conceptuel du document (chapitres 3 à 11) ont été diffusés pour une consultation mondiale en trois tranches entre mars et août 2020. Plus de 200 commentaires ont été reçus, envoyés par 65 pays, 20 organisations et 42 experts. Le projet complet, comprenant les chapitres conceptuels révisés, les chapitres d'introduction et les chapitres sur les applications et les extensions, a été diffusé pour une consultation mondiale entre octobre et novembre 2020.

18. La participation de la communauté statistiques tout au long du processus de révision a été assurée par une série de réunions organisées avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale après la publication de chaque tranche de chapitres pour une consultation mondiale, par des discussions organisées lors des réunions annuelles du Groupe de Londres et par la participation au Forum d'experts de la comptabilité environnementale et économique, qui a réuni des experts de plusieurs communautés différentes. En outre, la communauté de la comptabilité nationale a pris part au processus en participant à des discussions lors des réunions de 2019 et 2020 du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, ainsi qu'à la réunion annuelle de 2020 du Groupe de travail de l'OCDE sur les comptes nationaux.

19. L'une des principales caractéristiques de la mise en œuvre du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE est que les organismes nationaux de statistique doivent collaborer et travailler avec des experts de différentes institutions, en particulier les communautés scientifiques, géospatiales et de l'économie environnementale, incitant ainsi les organismes nationaux de statistique à montrer la voie et à agir en tant que responsables des données. Plusieurs pays et agences internationales ont profité de l'occasion offerte par la consultation mondiale pour mieux faire connaître la comptabilité écosystémique du SCEE au-delà de la communauté statistiques et instaurer une collaboration entre les agences gouvernementales et non gouvernementales.

20. Tout au long du processus de révision, de nombreuses réunions ont été organisées afin d'obtenir la participation et la contribution de nombreux experts de différentes communautés, notamment des comptables nationaux, des biophysiciens, des économistes de l'environnement, des experts en information géospatiale du monde universitaire, des organismes gouvernementaux et internationaux, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de ceux qui participent à des processus et réseaux internationaux connexes tels que la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, Earth Observation for Ecosystem Accounting, le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la terre, le Partenariat pour les services écosystémiques, A Community on Ecosystem Services et des associations d'économistes de l'environnement et des ressources.

21. Le Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE est un cadre statistique intégré permettant d'organiser les informations biophysiques sur les écosystèmes, de

mesurer les services écosystémiques, de suivre les changements dans l'étendue et l'état des écosystèmes, et de relier ces informations aux mesures de l'activité économique et humaine. Il applique les principes comptables du SCN 2008 et permet donc une excellente intégration des données pour étayer la prise de décisions. L'harmonisation des données environnementales et économiques contribue à intégrer l'utilisation des données environnementales sur les écosystèmes dans la prise de décisions économiques et facilite l'utilisation des données économiques dans la prise de décisions environnementales. Le Cadre de comptabilité écosystémique comprend cinq sections qui sont elles-mêmes divisées en 14 chapitres. La structure du document est la suivante : la section A est une introduction et une vue d'ensemble, et comprend le Chapitre 1 : introduction, et le Chapitre 2 : principes de la comptabilité écosystémique ; la section B sur l'étendue et l'état des écosystèmes comprend le Chapitre 3 : unités de surface pour la comptabilité écosystémique, le Chapitre 4 : comptabilité de l'étendue des écosystèmes et le Chapitre 5 : comptabilité de l'état des écosystèmes ; la section C sur la comptabilité des services écosystémiques comprend le Chapitre 6 : concepts de comptabilité des services écosystémiques et le Chapitre 7 : comptabilité des services écosystémiques en termes physiques ; la section D sur l'évaluation monétaire et la comptabilité intégrée des services et actifs écosystémiques comprend le Chapitre 8 : principes d'évaluation monétaire pour la comptabilité des écosystèmes, le Chapitre 9 : comptabilité des services écosystémiques en termes monétaires, le Chapitre 10 : comptabilité des actifs écosystémiques en termes monétaires, et le Chapitre 11 : comptabilité intégrée et étendue des services et actifs écosystémiques ; et la section E sur les évaluations complémentaires, la comptabilité thématique et les indicateurs comprend le Chapitre 12 : approches complémentaires de l'évaluation, le Chapitre 13 : comptabilité de thèmes environnementaux spécifiques, et le Chapitre 14 : indicateurs et présentations combinées. Le Comité a examiné l'état d'avancement du processus de révision et a discuté en 2020 de la progression de la révision du Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE lors de deux réunions virtuelles, sa quinzième réunion, tenue en juillet 2020, et une réunion extraordinaire tenue en novembre 2020.

22. Prenant en considération l'urgence d'établir un cadre convenu pour mesurer les écosystèmes et leur contribution au bien-être, soutenant la mesure intégrée des objectifs de développement durable et, dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, fournissant des contributions techniques pour les évaluations des politiques, et comprenant l'importance de la nature, le Comité, lors de sa réunion extraordinaire en novembre 2020, a convenu de présenter le projet final de Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE pour adoption en tant que norme statistique internationale (chapitres 1 à 7), en attendant les retours finaux de la consultation mondiale, qui était toujours en cours au moment de la publication du présent rapport. Concernant les chapitres de la section D (chapitres 8 à 11) sur l'évaluation monétaire et la comptabilité intégrée des services et actifs écosystémiques, le Comité a convenu de réévaluer le statut et le placement de ces chapitres en vue de leur adoption comme norme statistique en janvier 2021, prenant en compte les préoccupations exprimées par un nombre important de membres qui estiment que ces chapitres n'ont pas encore atteint le niveau d'une norme statistique. Dans le même temps, de nombreux membres du Comité ont soutenu les chapitres sur l'évaluation et la nécessité d'inclure ces chapitres comme partie intégrante du Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE. Les chapitres de la section E (chapitres 12 à 14) sur les évaluations complémentaires, la comptabilité thématique et les indicateurs sont considérés comme décrivant les applications et les extensions du Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE, et par conséquent la section E ne fera pas partie de la norme statistique. Il convient de noter qu'une norme statistique implique une recommandation universelle sur une approche commune entre les pays qui souhaitent la mettre en œuvre et permet une certaine souplesse dans la mise en

œuvre. En outre, les normes statistiques doivent être régulièrement mises à jour, à mesure que la théorie et la pratique progressent et que de nouveaux besoins émergent en termes d'élaboration de politiques. Un programme de recherche couvrant les questions qui n'ont pas été résolues au cours du processus de révision, ainsi que les problèmes de mise en œuvre, est en cours d'élaboration pour être inclus dans le document final et sera régulièrement mis à jour, en tenant compte des progrès des méthodologies et des nouveaux enjeux.

23. En plus du document sur le Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE, et en s'appuyant sur les tests et les expérimentations effectués dans de nombreux pays, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, des directives techniques ont été rédigées pour faciliter la mise en œuvre dans les pays sur : a) la modélisation biophysique de la comptabilité écosystémique, qui donne un aperçu des techniques de modélisation biophysique et des principales plateformes et outils de modélisation disponibles, ainsi que des ensembles de données mondiales disponibles pour la compilation des comptes sur l'étendue des écosystèmes, leur état et les services écosystémiques ; et b) l'évaluation monétaire des services et des actifs écosystémiques, qui fournissent des orientations pratiques sur la manière de procéder à l'évaluation dans un contexte de comptabilité des écosystèmes, et expliquent les méthodes d'évaluation les plus courantes en fonction de leurs caractéristiques. Des directives sur l'analyse des scénarios de politiques ont également été définies pour faciliter l'utilisation des comptes écosystémiques dans l'analyse des politiques. Une fois que le Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE sera finalisé, ces documents feront l'objet d'une consultation mondiale et seront publiés comme documents de référence pour la mise en œuvre de ce cadre.

24. Le Comité tient à remercier l'Australie (Australian Bureau of Statistics et Ministère de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Office of National Statistics et Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales) et la Commission européenne (Eurostat), ainsi que le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques financé par l'Union européenne pour leurs contributions financières qui ont rendu possible la révision du Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE. Le soutien financier apporté au processus de révision a permis le recrutement d'un rédacteur à plein temps, l'implication d'experts chargés d'étudier des aspects particuliers du programme de recherche et la participation d'experts à des réunions portant sur ces sujets.

IV. Domaine C – Constitution de bases de données (Organisation de coopération et de développement économiques)

25. Le Comité continue de constituer et de diffuser des ensembles de données mondiales basées sur le SCEE. La création d'un portail de diffusion des bases de données mondiales du SCEE s'appuiera sur les bases de données et les ressources internationales existantes, telles que les diverses bases de données du SCEE d'Eurostat, la base de données de l'OCDE sur les émissions atmosphériques, la base de données du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les flux de matières et la base de données de la FAO sur l'occupation des sols. L'objectif du Comité est d'inclure, autant que possible, des bases de données ayant une couverture mondiale pour les cinq domaines prioritaires adoptés par le groupe de travail : émissions atmosphériques, énergie, flux de matières, terre et eau. La diffusion de bases de données pour ces cinq comptes prioritaires suivra les tableaux

de base figurant dans les notes techniques relatives au SCEE. La Division dirige les travaux d'élaboration du portail de diffusion mondiale sur le site Web du SCEE et conçoit le portail pour qu'il convienne à la fois à la communauté du SCEE et à la communauté des utilisateurs. Il est également prévu que cette diffusion s'accompagne, pour chaque type de compte, d'indicateurs pertinents pour l'élaboration de politiques.

26. Les définitions des structures de données de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), et la documentation qui les accompagne, ont été élaborées pour les cinq comptes prioritaires¹⁰. Actuellement, les organisations internationales membres du groupe de travail (Eurostat, FAO, OCDE, PNUE et la Division) ont testé la transmission SDMX des bases de données du SCEE destinées à être ajoutées au portail de diffusion mondiale pour les comptes des émissions atmosphériques et de l'énergie. À l'avenir, le groupe de travail s'appuiera sur ces progrès pour faciliter et normaliser davantage la transmission des données entre les organisations internationales et entre les pays et les organisations internationales.

27. Le Comité suit régulièrement les progrès réalisés dans la conception de bases de données mondiales pour les cinq comptes prioritaires. Les comptes des émissions atmosphériques ont progressé en termes de portée et de couverture, grâce aux travaux sur les bases de données internationales menés par l'OCDE et Eurostat, et des comptes officiels des émissions atmosphériques sont actuellement disponibles pour 37 pays (33 pays couverts par Eurostat, plus l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée). L'OCDE a également élaboré des méthodologies pour estimer les comptes d'émissions atmosphériques en se basant sur les inventaires d'émissions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'estimation des éléments de liaison pour le transport aérien dans les comptes grâce à une collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale.

28. En plus de diriger les travaux sur le portail de diffusion mondiale, la Division est responsable des bases de données mondiales sur l'énergie et prévoit d'élaborer des modèles de collecte de données pour commencer à recueillir les comptes énergétiques officiels des pays. Les modèles de collecte de données seront conformes aux définitions mondiales de structure de données du SCEE, et les comptes énergétiques officiels seront ajoutés au portail de diffusion mondiale.

29. Le PNUE dirige les travaux visant à renforcer les capacités nationales en matière de comptes de flux de matières, les nouvelles recommandations méthodologiques relatives à ces comptes ayant été finalisées pour permettre la création harmonisée des comptes de flux de matières à l'aide de données officielles.

30. La Division des statistiques de la FAO a mis à disposition sur son site web une base de données mondiale qui comprend des domaines spécifiques sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres fondées sur les classifications provisoires du Cadre central du SCEE et les classifications relatives à l'agriculture, la foresterie et la pêche. Alors que les données sur l'utilisation des terres sont régulièrement collectées auprès des pays membres par le biais du questionnaire sur l'utilisation des terres, l'irrigation et les pratiques agricoles, les données sur la couverture terrestre sont basées sur l'analyse par la FAO des informations géospatiales provenant : a) des types de couverture terrestre du spectromètre imageur à moyenne résolution (MODIS) basés sur le système de classification de la couverture du sol (2001-2018) ; et b) des cartes annuelles de la couverture terrestre de l'Initiative de changement climatique de l'Agence spatiale européenne (1992-2018) établies par l'Université catholique de Louvain-Géomatique et désormais dans le cadre du programme Copernicus de

¹⁰ Voir https://sdmx.org/?page_id=8785 (en anglais).

l'Union européenne¹¹. Le groupe de travail a également réalisé une étude d'inventaire des méthodes actuelles et des sources des données d'observation de la terre, qui lui a permis de comparer les pratiques actuelles en matière de compilation des comptes fonciers entre la FAO et l'OCDE. Il existe un consensus parmi les organisations internationales concernées sur le fait que l'établissement de comptes fonciers fiables dans le cadre du SCEE exige de nouvelles améliorations des ensembles de données sur l'évolution de la couverture terrestre mondiale et, par conséquent, la communication de ces « besoins des utilisateurs » à la communauté d'observation de la Terre contribuerait à orienter la production de données sous-jacentes plus appropriées à l'avenir.

31. Le Comité poursuit l'harmonisation des questionnaires internationaux sur l'eau et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données dans les pays, afin qu'ils servent de base à l'établissement de comptes mondiaux de l'eau. Les travaux actuels se concentrent sur l'établissement d'une correspondance entre les données nationales disponibles grâce à la collecte internationale de données sur l'eau (par l'OCDE, Eurostat, la Division de statistique, le PNUE et la FAO) et les tableaux de base du SCEE sur l'eau, et en comparant les termes et définitions utilisés dans les questionnaires internationaux sur l'eau et dans le SCEE. Les travaux montrent qu'il serait utile de réviser le SCEE de l'eau au moment opportun, afin de s'assurer qu'il soit parfaitement cohérent avec le Cadre central du SCEE et d'éviter toute confusion chez les utilisateurs.

32. Afin de faciliter la mise en œuvre de la comptabilité écosystémique du SCEE, des outils sont en cours d'élaboration pour faciliter la compilation des comptes, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. Par exemple, l'intelligence artificielle pour les services écosystémiques de l'explorateur SCEE est en cours d'élaboration pour permettre aux utilisateurs de compiler une série de comptes écosystémiques SCEE pour n'importe quelle région du monde, en utilisant des sources de données mondiales qui peuvent être améliorées et affinées par les utilisateurs grâce à l'ajout de sources de données nationales. Un prototype sera prêt d'ici la fin de 2020 et est actuellement testé en Afrique du Sud, en Inde et aux Pays-Bas. L'outil sera déployé sur la plateforme mondiale des Nations unies pour les statistiques officielles et peut également être utilisé pour compiler des ensembles de données mondiales de comptes par défaut.

33. En plus des cinq comptes prioritaires, des bases de données sur les comptes de recettes fiscales liées à l'environnement, les dépenses de protection de l'environnement et les secteurs des biens et services environnementaux ont été créées. 36 pays disposent de comptes officiels de recettes fiscales liées à l'environnement (33 pays couverts par Eurostat plus trois pays de l'OCDE, à savoir l'Australie, le Canada et le Kazakhstan), et de nombreux autres pays de l'OCDE sont en train de se doter de tels comptes. Les mêmes pays, plus ou moins, disposent de comptes de dépenses de protection de l'environnement sur les sites Web d'Eurostat et de l'OCDE, respectivement. En outre, dans plus de 30 pays européens, Eurostat effectue des collectes de données annuelles sur les comptes des biens et services environnementaux, les subventions environnementales et transferts similaires, et les comptes forestiers. Eurostat coordonne également les travaux avec les pays européens afin de continuer à élaborer des méthodologies, à rédiger des manuels et à organiser des formations qui sont disponibles pour d'autres pays.

¹¹ Voir <http://www.fao.org/economic/ess/environment/data/land-use-and-land-cover/en> (en anglais).

V. **Domaine D. Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (Statistics South Africa)**

34. Le groupe de travail chargé du renforcement des capacités mène actuellement la cinquième Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes. L'évaluation a été envoyée aux pays en septembre 2020, et son administration est en cours. Les résultats permettront au Comité d'évaluer ses objectifs de mise en œuvre et l'état d'avancement des programmes nationaux relatifs au SCEE, de connaître les besoins des pays et leurs plans pour l'avenir et de comprendre comment les comptes sont utilisés pour l'action publique. L'évaluation permettra également d'effectuer le suivi des cibles 15.9 et 12.b des objectifs de développement durable au moyen de deux indicateurs : a) 15.9.1, sur l'intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité, grâce à la mise en œuvre du SCEE ; et b) 12.b.1, sur la mise en œuvre d'outils comptables standard pour suivre les aspects économiques et environnementaux de la durabilité du tourisme, grâce à la mise en œuvre des tableaux applicables du SCEE et des comptes satellites du tourisme.

35. En outre, à la suite de sa quinzième réunion, le Comité a convenu d'une nouvelle définition de la mise en œuvre du SCEE, qui se décompose en trois étapes progressives : a) la première étape concerne les pays qui ont établi au moins un compte au cours des cinq dernières années ; b) la deuxième étape concerne les pays qui ont établi et publié au moins un compte au cours des cinq dernières années ; et c) la troisième étape concerne les pays qui établissent et publient régulièrement au moins un compte. Cette nouvelle définition de la mise en œuvre est prise en compte dans l'administration actuelle de l'évaluation. En novembre 2020, le groupe de travail sur le renforcement des capacités a reçu 133 réponses, dont 12 pays qui en sont à la première phase, 11 pays à la deuxième phase et 58 pays à la troisième phase. Un rapport avec les résultats finaux de l'évaluation 2020 sera mis à disposition comme document de référence.

36. En 2020, le groupe de travail sur le renforcement des capacités a établi des points focaux SCEE dans les pays afin de rationaliser la communication et la collaboration entre le Comité, les organisations internationales et les pays pour soutenir les initiatives régionales et mondiales de renforcement des capacités, et coordonner les activités de collecte de données pour le SCEE. En août 2020, le Comité et la Division ont envoyé une lettre à tous les organismes nationaux de statistique leur demandant de coordonner la mise en place de points focaux dans leurs pays. En novembre 2020, 122 pays ont recensé près de 200 points focaux pour le SCEE. Les pays qui n'ont pas encore désigné un point focal sont encouragés à le faire. Afin de faciliter la communication entre le Comité, les organisations internationales et les points focaux, le groupe de travail prévoit de créer un réseau de points focaux au sein du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens, dans Yammer.

37. Déterminée à combler les lacunes de la mise en œuvre du SCEE en Afrique, la division a continué à soutenir le développement de la communauté de pratique de la comptabilisation du capital naturel en Afrique qui a été lancée lors de l'atelier régional sur le Cadre de comptabilité écosystémique expérimental du SCEE pour les pays d'Afrique, organisé par le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques à Pretoria en octobre 2019. La division a travaillé avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque mondiale, le PNUE, le secrétariat de la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, la Banque africaine de développement et la Coalition des capitales pour accueillir des séminaires virtuels sur le SCEE et créer des plateformes de

communication et de collaboration dans la région. Le groupe a organisé de nombreux webinaires au cours de l'année dernière, notamment sur la révision du Cadre central du SCEE, les liens entre le SCEE et les orientations politiques en Afrique, l'utilisation du SCEE pour l'analyse de scénarios politiques et les études de cas en Afrique. La Division prévoit également de contribuer à un nouveau sous-groupe de la Communauté de pratique pour la comptabilisation du capital naturel en Afrique qui se concentre sur la collaboration avec le secteur privé en Afrique pour la comptabilisation du capital naturel.

38. La Division dirige actuellement un projet de trois ans financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet concernera jusqu'à six pays qui bénéficieront d'un appui pour mettre en œuvre le SCEE et l'utiliser aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits en Asie et en Afrique. En particulier, la Division aidera les pays concernés à mettre en place des cadres institutionnels à l'appui de la mise en œuvre du SCEE, ainsi qu'à établir des comptes pilotes et à promouvoir leur utilisation pour permettre l'élaboration de politiques et la réalisation des objectifs de développement durable. La Division collaborera également avec les commissions régionales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées pour mener à bien ce projet.

39. Le programme mondial pour la durabilité (GPS)¹² de la Banque mondiale, qui s'appuie sur le programme intitulé « Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques », est également axé sur le renforcement des capacités pour la mise au point du Cadre central du SCEE. Le GPS organise des formations et des ateliers, et appuie la création de comptes et l'institutionnalisation du SCEE dans les pays en développement. Au fil des ans, ce programme a apporté un soutien au Botswana, au Costa Rica, à la Colombie, au Guatemala, à l'Indonésie, aux Philippines et au Rwanda, et plus récemment à l'Égypte, au Guatemala, à l'Indonésie, au Kirghizistan, au Maroc, au Rwanda, à l'Ouganda et à la Zambie. Il finance également une assistance technique à plus petite échelle pour des projets locaux de mise en œuvre de comptes locaux des services écosystémiques au Cambodge, à Madagascar, au Myanmar, au Népal, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, ainsi que pour le Programme de gestion du littoral ouest-africain. Enfin, il fournit une assistance technique à l'Arabie saoudite. Au niveau mondial, le GPS procède périodiquement à une évaluation complète des comptes de richesse de plus de 140 pays (y compris le capital naturel, physique et humain). La troisième tranche de la série intitulée « L'évolution de la richesse des nations » a été publiée en 2018, et la prochaine publication est prévue pour début 2021.

40. Pour aider à combler les lacunes dans la mise en œuvre et l'utilisation des comptes dans les pays de l'OCDE et de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, le sixième séminaire conjoint OCDE/Commission économique pour l'Europe sur la mise en œuvre du SCEE se tiendra en 2021. Ce séminaire sera axé sur l'application du SCEE à des questions telles que les changements climatiques, l'économie circulaire, la biodiversité, le financement durable et la reprise après la pandémie de COVID-19. Il sera l'occasion pour les pays d'échanger des connaissances et leurs expériences sur la mise en œuvre du SCEE et la manière de donner une place plus importante à l'utilisation du SCEE pour les enjeux politiques majeurs.

¹² Voir <https://www.worldbank.org/en/programs/global-program-on-sustainability>.

VI. Comptes thématiques

41. Les comptes thématiques combinent des informations économiques, environnementales et, dans une certaine mesure, sociales et organisent ces informations en fonction d'un thème spécifique, fournissant ainsi la base de textes explicatifs cohérents et complets. Pour créer des comptes thématiques, il est souvent nécessaire d'étendre et d'adapter les comptes existants qui font déjà partie du SCEE en ajoutant des détails et en étendant les classifications, en se focalisant sur une entité ou un groupe d'entités spécifique (par exemple en se focalisant sur les secteurs qui sont particulièrement importants pour un thème spécifique) ou sur une zone géographique particulière (comme les zones protégées ou les espaces urbains).

A. Mesurer la durabilité du tourisme

42. Le Comité a appuyé le programme de travail visant à mesurer la durabilité du tourisme. Cet appui a porté sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre statistique pour la mesure de la durabilité du tourisme qui intègre la mesure économique, sociale et environnementale du tourisme aux niveaux national et infranational, et prévoit des indicateurs de suivi du rôle du tourisme dans les objectifs de développement durable. Depuis sa quarante-huitième session, en 2017, la Commission soutient ce programme de travail.

43. Un groupe de travail d'experts multidisciplinaire et multipartite sur la mesure de la durabilité du tourisme a été créé sous les auspices du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), et le Comité dirige l'élaboration du cadre statistique pour la mesure de la durabilité du tourisme. Ce cadre a une caractéristique centrale, mais non exclusive, qui consiste à lier le SCEE au compte satellite du tourisme pour structurer les informations sur la dimension environnementale de la durabilité du tourisme. Plus de 13 pays pilotes¹³ ont testé la pertinence et la faisabilité du cadre, et d'autres ont prévu de le faire. Le Comité a convenu de revoir le cadre avant son examen final par le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT et sa présentation ultérieure à la Commission, qui devrait avoir lieu lors de sa cinquante-troisième session, en 2022, sous réserve que les ressources disponibles soient suffisantes pour mener à bien cette tâche. Un document de référence décrit le processus de mesure de la durabilité du tourisme, donne un aperçu du cadre en cours d'élaboration et détaille les prochaines étapes prévues.

B. SCEE Océan

44. Au cours de sa quinzième réunion, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, la Banque mondiale et la Division ont proposé de créer un groupe de travail chargé de faire progresser les travaux sur le SCEE Océan et de rédiger un document méthodologique à l'appui du Cadre central du SCEE et du Cadre de comptabilité écosystémique du SCEE, qui sera présenté à la Commission à sa cinquante-quatrième session, en 2023. Le Comité a reconnu qu'il était important, sur les plans national, régional et mondial, de faire des progrès en matière d'orientation méthodologique pour la comptabilité des océans, compte tenu notamment de l'importance de l'économie océanique pour les économies et les sociétés, en particulier dans les pays

¹³ Organisation mondiale du tourisme, « Experiences from pilot studies in measuring the sustainability of tourism », disponible sur <https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-09/Experiences-from-pilot-studies-in-Measuring-the-Sustainability-of-Tourism.pdf>.

en développement. Le SCEE Océan aura plusieurs applications pratiques dans des domaines tels que la mesure de la durabilité du tourisme, les cadres de suivi convenus au niveau international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et les programmes internationaux sur des questions telles que les changements climatiques (notamment l'Accord de Paris et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Le Comité a approuvé la création du groupe de travail et le calendrier proposé pour le SCEE Océan et a noté l'importance d'obtenir des ressources suffisantes pour entreprendre les travaux. Le comité a également noté qu'il importait de faire avancer les travaux en temps utile pour que la communauté statistiques officielle puisse répondre à la demande d'une approche méthodologique de la mesure de l'économie océanique, évitant ainsi l'élaboration et l'utilisation de cadres de mesure ponctuels. Un document de référence donnant de plus amples détails sur la proposition sera diffusé.

VII. Comptabilité d'entreprise

45. À sa quinzième réunion, le Comité a convenu de la création d'un groupe de travail axé sur la comptabilité d'entreprise et le SCEE, reconnaissant que l'alignement entre le SCEE et la comptabilité d'entreprise et financière sur l'environnement et les écosystèmes présentait des avantages importants. Le Comité a approuvé une feuille de route pour cet alignement, qui a été élaborée dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. La feuille de route fournit un projet de programme d'action pour les cinq prochaines années en vue d'un alignement entre le SCEE et la comptabilisation du capital naturel par le secteur privé. Elle s'articule autour de quatre grands axes : la coordination, la communication, les travaux méthodologiques et le renforcement des capacités¹⁴.

46. Certaines des activités de la feuille de route sont déjà en cours, notamment les études de cas pilotes permettant de comprendre les besoins des entreprises en matière de données sur le capital naturel et comment les entreprises peuvent utiliser les données du SCEE pour la prise de décisions et l'établissement de rapports. Le Comité communique actuellement avec les organismes nationaux de statistique et les représentants du secteur privé pour qu'ils unissent leurs forces au sein de ce groupe de travail. En outre, il cherche à obtenir un financement pour soutenir la mise en œuvre de la feuille de route.

VIII. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

47. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

- a) Le programme de travail du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique ;
- b) L'adoption de la comptabilité écosystémique du SCEE comme norme statistique et la promotion de sa mise en œuvre dans les pays (voir section II) ;

¹⁴ Voir https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/business_accounting.docx.

c) **La participation du Comité aux travaux d'un groupe d'experts sur la création et la mise en œuvre du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'intégration de l'utilisation du SCEE dans les politiques, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, l'économie circulaire et le financement durable (voir section III) ;**

d) **La proposition de poursuivre l'élaboration de la méthodologie de comptabilisation des océans, notamment en créant un SCEE Océans (voir section VI B) ;**

e) **La création d'un groupe de travail sur la comptabilité des entreprises et le SCEE et l'accent mis sur l'alignement entre le SCEE et les approches de comptabilisation du capital naturel par le secteur privé (voir section VII).**
